

Département
de la COTE D'OR

Arrondissement de
BEAUNE

Convocation du
14 juin 2023

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DES AGGLOMERATIONS DE BEAUNE,
NUITS-SAINT-GEORGES ET GEVREY-CHAMBERTIN**

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

**SEANCE DU 28 JUIN 2023 – 19H
14 RUE PHILIPPE TRINQUET A BEAUNE**

PRESENTS :

PRÉSIDENT : Pierre BOLZE

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud :

Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Pierre BROUANT, Jean-Claude BROUSSE, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Philippe JACQUELIN, Jean MAREY, Jean-Pascal MONIN, Michel QUINET, Denis THOMAS, Guy VADROT.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Philippe BALIZET, Pascal BORTOT, Alain CARTRON, Valérie DUREUIL, Pascal GRAPPIN, Christophe LUCAND, Jacques MERRA, Philippe RUPIN, Dominique VERET.

EXCUSES :

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud :

Sandrine ARRAULT, Céline DANCER, Gérard GREFFE, Sylvain JACOB, Sébastien LAURENT, Pascal MALAQUIN, Rémy MORIN, Gérard ROY, Didier SAINT-EVE, Alain SUGUENOT, Jean-Christophe VALLET.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Jacques BARTHELEMY, Olivier BAYLE, Gilles CARRE, Hubert POUULOT.

POUVOIRS :

- Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN
- Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles CARRE
- Hubert POUULOT a donné pouvoir à Alain CARTRON
- Alain SUGUENOT a donné pouvoir à Pierre BOLZE

SECRETARE DE SEANCE : Jean MAREY

Avec 22 élus présents, le quorum de 19 élus est atteint, le comité peut valablement délibérer.

Jean MAREY est désigné comme secrétaire de séance.

Pierre BOLZE, Président du Syndicat mixte du SCoT, ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal de la séance du comité syndical du 22 mars 2023
- Installation de Monsieur Jacques MERRA en remplacement de Monsieur Michel CADOUX
- Délibération :
 - o C 23/11 – Approbation du SCoT révisé
- Point d'information sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Le Procès-Verbal de la séance précédente en date du 22 mars 2023 est adopté.

Installation de Monsieur Jacques MERRA en remplacement de Monsieur Michel CADOUX

Pierre BOLZE rappelle que suite à la démission de Michel CADOUX de l'ensemble de ces mandats, la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a désigné Jacques MERRA comme membre du Comité syndical. Il est donc installé au Comité syndical lors de cette séance.

Délibération C 23/11 – Approbation du SCoT révisé

Pierre BOLZE présente la délibération C23/11 portant approbation du SCoT révisé. Il rappelle les étapes récentes de la procédure suite à l'arrêt du projet, avec la phase des avis des Personnes Publiques Associées, puis l'enquête publique qui s'est conclue par un avis favorable de la commission d'enquête.

Xavier BONIN, du bureau d'étude URBICAND, détaille ensuite les modifications qui ont été opérées sur le SCoT suite aux avis PPA et à l'enquête publique.

Avant de passer au vote, Michel QUINET précise qu'il s'abstiendra lors du vote et en précise les raisons. Il considère que le « carcan » mis en place par l'Etat prive les collectivités de marge de manœuvre, certes le SCoT a permis d'assouplir certains points, mais ce n'est pas suffisant.

Pierre BOLZE entend ce positionnement et ce ressenti, que beaucoup d'élus partagent, mais il est convaincu qu'il est préférable d'élaborer des documents locaux afin de pouvoir défendre les enjeux du territoire et ses besoins, plutôt que de se voir imposer sans discussion des règles nationales comme les -50% de consommation foncière. Il rappelle le rôle « d'écran » du SCoT vis à vis des PLU, sans SCoT les PLU devront appliquer -50% et non -41% comme négocié dans le SCoT.

Pierre BOLZE met au vote la délibération qui est approuvée à 25 voix pour, 1 voix contre (Madame BERNHARD) et 1 abstention (Monsieur QUINET)

Point d'information sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Pierre BOLZE détaille ensuite l'accompagnement des communes envisagé par le Syndicat Mixte, pour répondre aux obligations qui s'appliquent aux documents d'urbanisme, notamment à la suite de l'approbation du SCoT.

Pierre BOLZE tient à féliciter l'ensemble des élus, les bureaux d'études ainsi que les équipes du Syndicat mixte pour leur travail et l'aboutissement de cette révision.

Il invite les participants à prendre un verre de l'amitié et clôt la séance.

Le secrétaire de séance
Jean MAREY



Le Président du Syndicat,
Pierre BOLZE

